

de ces pièces comme une réserve à ma disposition, qui sera placée sous un commandement unique.

J'ai désigné pour ce commandement le colonel Vincent-Duportal, ancien président de la commission d'études pratiques d'artillerie de côte, qui m'a paru particulièrement désigné par sa connaissance du matériel de côte et de marine.

Cet officier supérieur aura à faire exécuter les reconnaissances relatives à l'emploi de ces matériels, à déterminer les calibres à utiliser dans les différentes circonstances, à orienter les armées sur les caractéristiques et les méthodes d'emploi de ces canons, jusqu'ici inusités dans la guerre terrestre.

D'autre part, les établissements constructeurs de l'intérieur poursuivent l'adaptation de nouveaux matériels de même origine, en vue de leur emploi aux armées. Il est indispensable que ces études et ces fabrications exploitent de suite tous les résultats d'expérience acquis sur le front. Il y a intérêt pour cela à ce qu'elles puissent recevoir l'impulsion du même officier qui aura à résoudre sur le front les questions d'emploi du matériel et à ce que cet officier soit appelé à examiner tous les projets présentés.

Il serait utile également que ce même officier eût la direction des unités d'artillerie de grande puissance en formation et pût orienter leur instruction d'après l'expérience acquise.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous demanderai de vouloir bien donner au colonel Vincent-Duportal toutes facilités pour coordonner les études de tir et d'emploi de ces matériels, lui confier la direction des organisations en cours et lui communiquer les projets à l'étude.

Cet officier supérieur pourrait être rattaché dans ce but à la section technique de l'artillerie où il serait en possession de tous les documents utiles.

Signé : JOFFRE.

Annexe n° 554.

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL.

Au G. Q. G., le 11 juin 1915

—
1^{er} BUREAU.

—
N° 4373.

*Le général commandant en chef à Monsieur le ministre de la Guerre (cabinet),
Paris.*

Copie.

EXTENSION DU PROGRAMME DES FABRICATIONS.

A la suite de mon entretien avec le sous-secrétaire d'État à la Guerre, j'ai l'honneur de vous adresser les nouvelles bases d'après lesquelles doit être poursuivi le programme des fabrications de l'artillerie actuellement en cours.

MATÉRIEL.

Obusier de 120 Schneider. — Étant donné les caractéristiques de cet obusier, qui tire à 7 km. 100, et sa mobilité comparable à celle du 105, en raison, d'autre part, de l'emploi prépondérant des canons courts dans l'attaque des positions fortifiées, il y a grand intérêt à acquérir ce matériel pour remplacer le 155 court dans tous les cas où une très forte pénétration du projectile n'est pas indispensable. On propose, en conséquence, de mettre immédiatement en commande les onze batteries dont les éléments existent au Creusot.

Canon de 155 L. Schneider. — L'augmentation de portée de ce canon sur le matériel de 155 L. réglementaire est assez appréciable; il y aurait donc un certain intérêt à réaliser le programme arrêté en 1914 (commande de 120 de ces matériels).

Toutefois, l'adoption des projectiles en fonte aciérée permettra d'augmenter à l'avenir la portée du canon de 155 L. réglementaire; la réalisation des canons de 155 Schneider ne présente donc pas un caractère de nécessité immédiate; par suite, elle ne devra être poursuivie que si elle ne doit pas entraver la sortie des commandes de 105 et des éléments du canon de 75 qui présentent un caractère de toute première urgence.

Matériel de 75. — Le nombre de freins à mettre en service a été prévu par dépêche n° 48.942-2/3 du 22 avril¹; il devra être majoré dans toute la mesure permise par les possibilités de fabrication. Mais, indépendamment du remplacement des canons mis hors de service par éclatement, il y aura lieu de pourvoir au remplacement d'une proportion assez importante de tubes qui devront être déclassés pour usure. Il sera donc nécessaire de mettre en commande un nombre de tubes supérieur aux prévisions antérieures.

Canons de 105. — Il a été constaté que les canons de 105 arrivaient rapidement à une usure incompatible avec le service et qu'il fallait pourvoir à leur remplacement au bout d'une moyenne de 2.500 coups tirés; d'autre part, le nombre de tubes mis hors de service par éclatement est très élevé. Il est donc nécessaire de mettre en commande au Creusot 40 tubes de 105 qui seraient à livrer par anticipation sur la deuxième commande déjà faite de matériel de 105.

MUNITIONS.

Gros calibres. — A diverses reprises, je vous ai signalé que les taux de fabrication journalière indiqués comme indispensables à atteindre devaient être considérés comme un minimum qu'il y avait le plus grand intérêt à dépasser.

¹ Note du S. H. — Non reproduite.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés depuis lors, les rendements maxima journaliers à prévoir s'élevaient à :

| | | |
|-------|---------------------|------|
| 5.455 | projectiles de 155; | |
| 590 | — | 220; |
| 130 | — | 270; |
| 50 | — | 280; |
| 25 | — | 293; |
| 80 | — | 370; |
| 2.350 | — | 80; |
| 6.950 | — | 90; |
| 3.850 | — | 95; |
| 4.650 | — | 105; |
| 6.500 | — | 120. |

Ces chiffres sont satisfaisants pour la plupart des calibres. Toutefois, en raison du tir de plus en plus fréquent des canons courts contre les fortes organisations de l'ennemi, j'estime qu'il y a lieu d'atteindre pour les calibres ci-dessus le rendement journalier de :

| | | |
|-------|---------------------|------|
| 7.000 | projectiles de 155; | |
| 800 | — | 220; |
| 250 | — | 270. |

L'effort supplémentaire à demander aux industriels ne paraît pas dépasser les possibilités de fabrication.

Il y aura lieu également de s'efforcer d'atteindre ces rendements dans le plus bref délai, afin de ne pas diminuer au delà d'une certaine limite le stock existant.

Il est de première urgence que le chargement des obus de 90, 95, 120, 155, en y comprenant celui des obus en fonte d'ancienne fabrication, soit mené avec l'activité la plus grande, le taux des chargements actuels étant totalement insuffisant pour pourvoir aux besoins indispensables des armées.

J'estime d'ailleurs que, pour permettre d'attendre le moment où les fabrications auront atteint leur plein rendement, il est indispensable que vous mettiez à ma disposition l'approvisionnement du camp retranché de Paris, principalement en munitions de 155.

Projectiles de 75. — La réalisation de ce programme en munitions d'artillerie lourde permettra, d'autre part, de limiter à 80.000 le chiffre des projectiles de 75 à mettre à ma disposition, y compris les obus à balles, — non compris les livraisons destinées aux gouvernements alliés et aux divisions d'Orient.

Munitions pour les canons retirés de la défense des côtes ou livrés par la Marine. — Je n'ai rien à ajouter aux conclusions de mes lettres n^{os} 2771 du 8 juin et 3671 du 10 juin¹.

¹ Note du S. H. — Non reproduites.

Munitions d'infanterie. — Les quantités de cartouches d'infanterie versées actuellement dans les entrepôts dépassent à peine 2 millions par jour, y compris les cartouches D. A. M.¹. Ce chiffre est absolument insuffisant pour faire face aux besoins des armées.

J'insiste donc à nouveau pour que ces versements soient portés à 3 millions, chiffre que je considère comme un minimum à atteindre d'extrême urgence.

POUDRES ET EXPLOSIFS.

La production des poudres et explosifs nécessaires pour les munitions d'infanterie et d'artillerie dérive des besoins exprimés ci-dessus.

Il appartient à vos services d'en fixer le taux, mais il est dès maintenant acquis que la production envisagée jusqu'ici reste très inférieure au chiffre qui devra être atteint pour permettre de remplir le programme et pour donner satisfaction aux demandes éventuelles des gouvernements alliés.

J. JOFFRE.

Annexe n° 555.3^e BUREAU.Le 11 juin 1915, 11^h 15.

N° 4125.

Message téléphoné envoyé à la VI^e armée.

Point de départ : Chantilly. { Nom de l'officier qui transmet le message : cdnt Détroyat.
 { Nom de l'officier qui reçoit le message : colonel Brécard.

Gal com⁴ en chef à VI^e armée.Reçu votre lettre n° 2057/3 du 11 juin².

J'approuve vos propositions*.

NUDANT³.* Attaque le 15, limitée à celle de la Bascule⁴.

¹ Note du S. H. — Pour mitrailleuses.² Note du S. H. — Cf. annexe 561.³ Note du S. H. — Aide major général.⁴ Note du S. H. — L'annotation *, dont l'auteur n'a pu être identifié, a été portée au crayon sur l'exemplaire de cette pièce qui se trouve aux archives du G. Q. G.